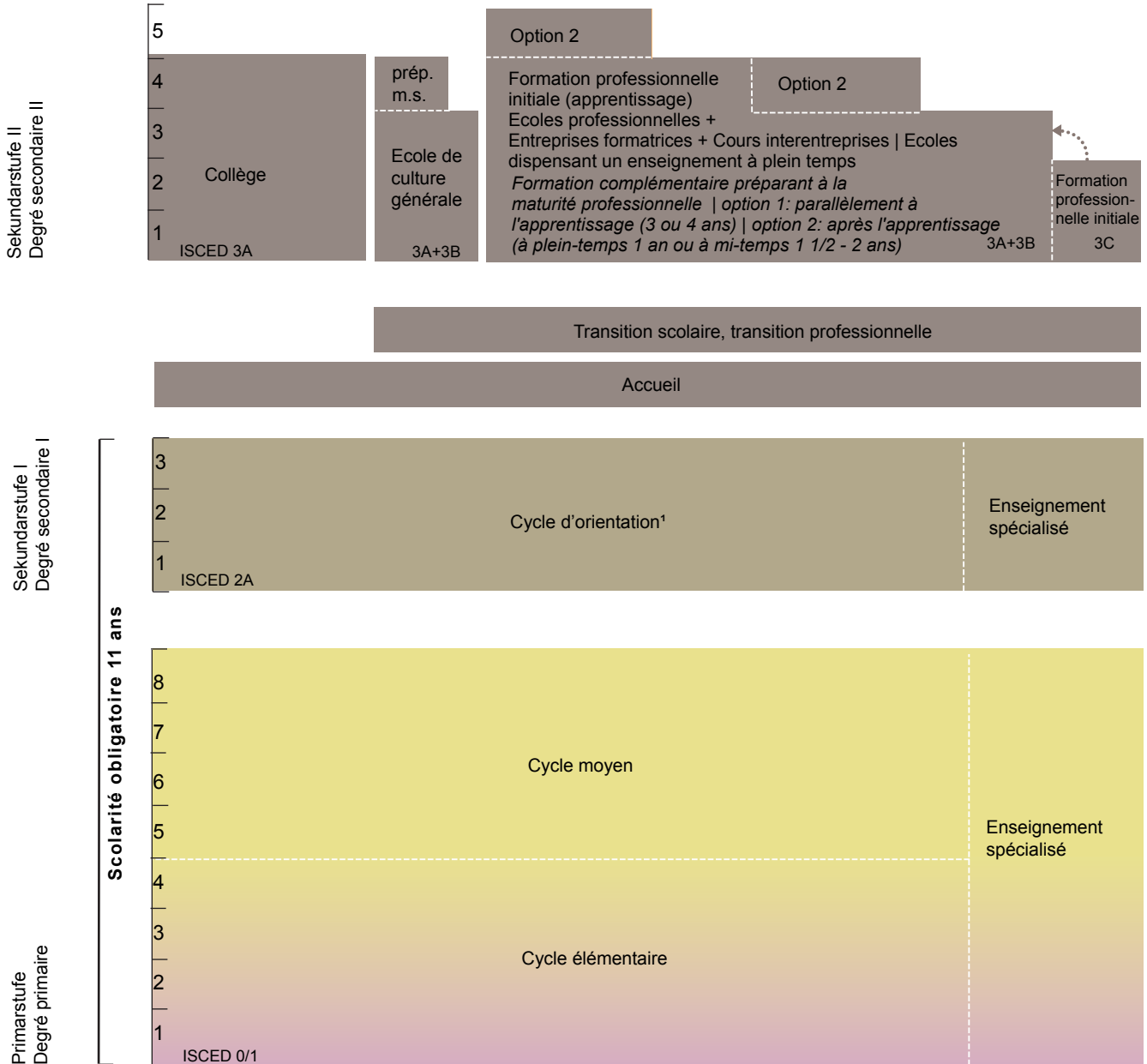




SYSTÈME ÉDUCATIF DU CANTON DE GENÈVE

Degré préscolaire – degré secondaire II



¹ Jusqu'en juin 2013, pour les élèves entrés au CO en 2010

- à regroupement différencié (A, B, C) et à options et, en B, à niveau A, B, C = à effectif ordinaire (A), à effectif réduit (B) à petit effectif (C)
- à classes hétérogènes (H) et à options et à niveaux
- existence de classes-atelier et de classes d'accueil

Depuis août 2011, pour les élèves entrant au CO en 2011

- à regroupement différencié (R1, R2, R3) en 9^e et à section (CT - Communication et Technologies, LC - Langues et Communication, LS - Littéraire et Scientifique) en 10^e et 11^e:
- à effectif ordinaire (R3 et LS), à effectif réduit (R2 et LC), à petit effectif (R1 et CT)
- existence de classes-atelier et de classes d'accueil

prép.m.s. = Formation préparant à la maturité spécialisée

Pédagogie spécialisée
Les enfants et les jeunes ayant des besoins spécifiques bénéficient d'un soutien par des mesures de pédagogie spécialisée durant leur formation (depuis la naissance jusqu'à leur 20^e anniversaire). L'enseignement spécialisé est dispensé de manière intégrative dans le cadre de l'école régulière ou de manière séparative (enseignement spécialisé). Il existe aussi des écoles spéciales.